

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-09-25-014
Séance du 25 septembre 2024
Date de convocation : 18 septembre 2024
Date d'affichage de la convocation : 18 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – EXCUSES - ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	P		Carine MOUSTAUD	A	R. BERTRAND
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	A	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	A	F. CREVOLA	Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	A. FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	L. RAVEROT
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	A	C. GUILLEMOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne PIRAT

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 20

Pouvoirs : 5

Quorum : 14

Objet : Politique de la ville – Dispositif « liaison école – club »

Rapporteur : Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire

Le dispositif de « liaison école-club » a pour objectif principal de faciliter l'accès aux activités sportives pour tous les enfants, en particulier ceux issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce projet s'inscrit dans une démarche d'inclusion sociale, en promouvant la diversité et l'accès équitable à une large gamme de disciplines sportives. Il concerne 150 enfants de 8 à 10 ans.

L'un des aspects fondamentaux de ce dispositif est la diversité des sports proposés aux enfants issus des quartiers prioritaires. En effet, grâce à ce programme, ces enfants auront la possibilité de découvrir et de pratiquer un large éventail de disciplines sportives, au-delà des sports traditionnellement accessibles. Les activités prévues incluent, entre autres, le football, le basketball, mais aussi des sports moins courants tels que le tennis, la natation, l'escalade, le judo, et bien d'autres.

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20240925-2024-09-25-014-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2024

Cette diversité est essentielle pour :

- Favoriser l'inclusion : Permettre aux enfants de découvrir des sports auxquels ils n'auraient pas accès autrement, et ce, sans discrimination liée à leurs origines ou à leur situation socio-économique.

- Encourager la découverte : Offrir aux enfants la possibilité d'explorer et de développer de nouvelles passions sportives, tout en leur permettant de s'épanouir dans un environnement sain et stimulant.

- Renforcer la cohésion sociale : En mixant les groupes d'enfants de différents quartiers, ce programme contribuera à renforcer les liens sociaux à travers le sport.

Le budget total du dispositif est de 36 000 €, il est pris en charge par trois acteurs :

- 12 000 € (1/3) par la collectivité.

- 12 000 € (1/3) par l'État via l'Agence Nationale du Sport (ANS).

- 12 000 € (1/3) à la charge des familles.

Sur les 12 000 € à la charge de la collectivité, 5 000 € seront couverts par l'État au titre de la politique de la ville. Ce montant servira notamment à financer le recrutement ou l'ajout de missions pour un agent municipal, chargé de la coordination du dispositif pour un ETP de 20%.

Le reste, soit 7 000 €, sera financé directement par la collectivité et l'approbation du conseil municipal pour cette contribution est sollicitée.

Concernant les 12 000 € restant à la charge des familles : un agent sera dédié à l'accompagnement des familles pour maximiser l'accès aux aides financières disponibles (Pass'Sport, aides de la CAF, subventions régionales), afin de réduire au maximum le coût restant à leur charge.

Les fonds perçus, exceptés ceux des familles, seront collectés par la collectivité, qui redistribuera ensuite les sommes aux associations sportives partenaires.

Le dispositif ciblera principalement les enfants des quartiers relevant de la politique de la ville, mais intégrera également des enfants de toute la commune, dont les familles sont bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver le financement de 7 000 € par la collectivité pour ce dispositif, ainsi que la convention tripartite annexée à la présente délibération.

Ce projet est une opportunité unique de promouvoir la diversité sportive et l'égalité des chances pour tous les enfants de notre commune, en particulier ceux issus des quartiers prioritaires. Un soutien est essentiel pour concrétiser ce projet ambitieux et bénéfique pour l'ensemble de la communauté montluiste.

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER le dispositif « liaison école-club,**
- **D'APPROUVER la convention en ses termes, annexée à la présente délibération,**
- **DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024**
- **D'AUTORISER Madame la Maire à signer ladite convention.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Accusé de réception en préfecture 001-210102620-20240925-2024-09-25-014-DE Date de réception préfecture : 26/09/2024
--